



## Héritage de mon père

-----  
Par Mme

Bonjour ,

Je me permets de poser une question concernant la succession de mon père.

Mon père était héritier de son frère décédé il ya quelques années mais la succession n'a pas été finalisé et mon père est décédé a son tour.

Je pensais que seulement mon frère et moi même serions héritiers de mon oncle par représentations mais ma mère avec qui il était séparé depuis plus de 15 ans semblerait également héritière de mon oncle car toujours marié avec mon père au moment de son décès.

J'aimerais donc savoir si cela est vrai et quel part en pourcentage auront nous chacun.

Cordialement

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Vous n'êtes pas héritier de votre oncle, même par représentation. Votre mère non plus n'est pas héritière de votre oncle. C'est votre père qui avait déjà hérité de votre oncle.

Le patrimoine de votre oncle est donc entré dans celui de votre père au décès de votre oncle, quand bien même la succession de votre oncle n'a pas été formalisée.

Vous héritez de votre père, ainsi que votre mère, conjointe survivante puisque non divorcée. Vous héritez du patrimoine de votre père, qui contient l'ancien patrimoine de votre oncle.

Votre mère a le choix entre l'usufruit des biens de votre père ou un quart en propriété des biens de votre père.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le raisonnement n'est pas correct : votre père a hérité de votre oncle. La part des biens de votre oncle dont votre père a hérité est entrée dans son patrimoine.

Partant, tous les héritiers de votre père, y compris votre mère, doivent partager les biens de votre père en incluant ceux qui viennent de votre oncle.

Par exemple si votre mère opte pour l'usufruit des biens de votre père, elle aura l'usufruit des biens issus de la succession de son beau-frère, et vous la nue-propriété.

Mais l'héritier de votre oncle était votre père. Vous, vous êtes les héritiers de l'héritier, pas les héritiers par représentation.

Si votre père était décédé avant votre oncle, vous et votre frère auriez été les héritiers de votre oncle et votre mère n'aurait pas eu part à cette succession.